

MAIRIE D'ASNELLES

14960



☎ : 02 31 22 35 43
FAX : 02 31 21 99 45



ARRETE MUNICIPAL

2016-71

**Portant réglementation des heures de mise en service
de l'éclairage public sur le territoire de la commune**

Le Maire de la Commune d'ASNELLES,

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales chargeant le Maire de la Police Municipale,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Police Municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa 1 relatif à l'éclairage,

Vu la loi n°2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « Loi Grenelle 1 », et notamment son article 41,

Vu la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le Code de l'Environnement en créant les articles L.583-1 à L.583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses,

Vu le décret N° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse,

ARRETE

Article 1 : L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire de la commune, exception faite de la place Sir Alexander Stanier qui demeurera allumée, aux horaires et périodes suivants :

- Du 1^{er} juin au 15 septembre de 1h00 à 6h30
- Du 16 septembre au 31 mai de 0h00 à 6h30

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur les panneaux municipaux ainsi que sur le site internet de la commune.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de Bayeux,
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigade de gendarmerie de Courseulles sur Mer,
- Monsieur le Chef de Corps du centre de secours.

Fait à Asnelles, le 2 décembre 2016

Le Maire,
Alain SCRIBE

